Plainte contre EDF - Guebwiller - 5-10-2016

Soumis par AssStopFessenheim
03-10-2016
Dernière mise à jour : 06-10-2016

Vous êtes invités à nous soutenir mercredi 05 octobre 2016 à partir de 14h00, Audience au Tribunal de police de Guebwiller Place Saint Léger à Guebwiller
Analyse de l'audience deNicole Roelens - voir plus bas
Rappel des faits : Fessenheim - Fuites d’eau en série et mensonges à la centrale Le site de Fessenheim abrite la centrale nucléaire exploitée par EDF dans le département du Haut-Rhin, à 23 km de Colmar et 26 de Mulhouse. Le site se trouve à 1,5 km de l’Allemagne et à environ 40 km de la Suisse. Le 28 février 2015, EDF déclarait la mise à l’arrêt du réacteur n° 1 de la centrale de Fessenheim suite à un « défaut d’étanchéité » sur une tuyauterie. Ce sont en réalité plus de 100 m3 d’eau qui ont jailli, non pas suite à un défaut d’étanchéité mais à une rupture de tuyauterie, et qui se sont déversés dans la salle des machines, éclaboussant des boîtiers électriques et provoquant un défaut d’isolement sur un tableau électrique. Le 5 mars, la tuyauterie a été remise en eau, contrairement aux engagements pris par EDF auprès de l’ASN et sans qu’aucune évaluation des causes de la rupture de la tuyauterie ni des impacts de la fuite n’ait été réalisée. Quelques minutes après, elle se rompait de nouveau, à un autre point, en présence des inspecteurs de l’ASN… Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Fessenheim, Stop Transports - Halte au Nucléaire, le CSFR et Alsace Nature ont porté plainte. Le Parquet de Colmar a décidé d’engager des poursuites à l’encontre d’EDF. L’audience aura lieu le 5 octobre 2016, à 14h30, au Tribunal de police de Guebwiller. Pour en savoir plus, consultez le Juriblog. du Réseau Sortir du nucléaire Retrouvez le communiqué de presse sur le site du Réseau Sortir du nucléaire
: http://www.sortirdunucleaire.org/Fessenheim-le-5-octobre-EDF-et-l-ancien-directeur
Voici l'analyse de Nicole Roelens suite à l'audience du 5 octobre : voici comment j’ai ressenti le procès long et intéressant hier à propos des fuites à la centrale de Fessenheim . C’était une première qui fera jurisprudence et qui ébranle un peu l’impunité de l’industrie nucléaire. La présidente et la procureure de Guebwiller ont fait un vrai travail d’investigation. Elles ont patiemment analysé les faits et épluché les documents sans se laisser impressionnées par le jargon technique, ni par les entourloupes de l’avocat et des responsables d’EDF. En fait, le directeur de la Centrale (en photo ci-dessous) n’était pas présent, ce sont des cadres de direction qui ont dû, en quelque sorte, éponger les fuites d’eau, ainsi que la mise en évidence des écarts à la règle et des risques encourus . Ils n’ont pas pu empêcher qu’apparaissent la vétusté de tout le système de tuyauteries qui date de 1977, ni la mentalité bizarre qui règne à EDF de ne considérer comme dangereux que ce qui a trait directement au réacteur, comme si les enchaînements de causes (ce qu’on appelle l’arbre des causes en accidentologie) ne pouvait pas déclencher un accident majeur. Ces cadres étaient tous les trois en costume bleu marine comme s’ils avaient un uniforme, mais en les entendant parler on sentait que l’uniforme ils l’avaient surtout dans la tête. Ce ne sont pas les amendes qui vont impressionner EDF, mais si les infractions à la sécurité et à la protection de l’environnement sont inscrites à son casier judiciaire en tant que personne morale, elle pourra un peu moins prétendre que la centrale est parfaitement sûre. L’expert de l’ASN extrêmement posé et mesuré n’a pas lâché sur le fait que de tels écarts à la sécurité devaient être pris au sérieux et sanctionnés par la loi. Il y a peu on ne sentait pas à l’ASN cette volonté de faire intervenir la loi dans un secteur qui s’est toujours considéré comme au-dessus des lois. C’est le signe d’une évolution significative. L’avocat du réseau Sortir du nucléaire a démonté aussi le système de défense d’EDF qui consistait à minimiser l’incident et à souligner que les règles étant floues, la centrale ne sait pas exactement ce qu’on attend d’elle dans le traitement des incidents. Système de défense d’ailleurs contre-productif puisque ce qui leur est reproché c’est justement de minimiser sans cesse les problèmes et de ne pas se considérer comme légalement tenue de prévenir les accidents. La rigueur des débats m’a fait plaisir, c’était un moment de démocratie. Nicole Roelens